



NAO 2023 : Intersyndicale et mouvement de grève le 9 janvier 2023

A l'issue de la 2^{ème} réunion qui s'est tenu le 13/12/2022 pour les Négociations Annuelles Obligatoires (NAO), le constat est amer.

La direction n'a pas fait une proposition à la hauteur des réalités économiques actuelles et de la perte de pouvoir d'achat subie par tous les salariés depuis au moins 2 ans. En conséquence, aucune organisation syndicale n'est signataire de l'accord sur la base des dernières propositions de la Direction, c'est un "NON" unanime.

Contexte général

La Direction de SANEF a programmé deux réunions de Négociations Annuelles Obligatoires (NAO) 2023. La première s'est tenue le 29 novembre 2022, la seconde le 13 décembre 2022.

Dès la première réunion, les organisations syndicales ont rappelé le contexte exceptionnel dans lequel se déroulaient ces négociations salariales :

- Une année 2022 qui a connu la plus haute inflation depuis presque 40 ans (+6,2 % d'inflation à fin octobre 2022) et des dépenses liées aux besoins élémentaires comme se nourrir et se chauffer qui explosent (respectivement +12 % et +19,1 % en 2022).
- Des perspectives pour les mois à venir quasi unanimes : tendance à la hausse qui va continuer, voir s'aggraver avec un « mur » d'augmentations attendus pour janvier 2023.
- Des NAO 2022 n'ont que très partiellement pris en compte l'inflation que nous avons connu cette année.

Les feux sont au vert concernant la santé du groupe et de l'entreprise Sanef avec :

- Un atterrissage financier 2022 (Chiffre d'Affaires (CA), résultats...) équivalent voire supérieur à celui de 2019 qui était une bonne année et supérieur à l'année 2021. (*Pour rappel : Rapport financier 2021 : un CA de 1,7 Mds€ avec un résultat net de 41% du CA*),
- Un trafic 2022 à la hausse par rapport à 2021 et ce malgré les épisodes de pénurie de carburant.
- Des tarifs des péages autoroutiers revus chaque année au mois de février en fonction d'une formule automatique liée au taux d'inflation et la confirmation par le ministère des Transports de la hausse tarifaire pour Sanef à compter de février 2023.

Sanef a donc les moyens d'assumer de justes revalorisations salariales pour tous !



Propositions Direction

Le 13/12/2022, la Direction Sanef a affiché comme dernière proposition aux organisations syndicales l'application des mesures suivantes à compter du 01/01/2023 qui s'additionnent à l'augmentation unilatérale de 3% octroyée en octobre :

- **Pour les indiciaires** : augmentation de la valeur du point de 1%, Mesures catégorielles, individuelles et ancienneté de 0.79%, Revalorisation conventionnelle du panier,
- **Pour les plus-bas salaires forfaitaires (81 personnes)** : augmentation collective de 1% et 0.85% de mesures individuelles,
- **Pour les autres forfaitaires** : 1.85% de mesures individuelles,
- **Pour tous** : le versement d'une prime de partage de la valeur de 600€.

Les 3% accordés par décision unilatérale représentaient un premier essai réussi sur la prise en compte du contexte général mais l'intersyndicale juge que ces dernières propositions de la Direction échouent malheureusement à transformer l'essai !

A noter que la direction a indiqué le 13/12 qu'en cas de non-signature d'un accord, elle appliquerait unilatéralement des mesures proches de celles affichées lors de la 1^{ère} réunion du 29/11/2022. Elle a finalement décidé de s'en éloigner dans sa décision unilatérale en supprimant de manière punitive la prime de partage de la valeur initialement prévue pour tous.

L'ensemble des organisations syndicales appelle à un mouvement de grève le 9 janvier 2023

Au regard de ces éléments contextuels et des retours de ces réunions de négociation, pour les organisations syndicales, les propositions sont très en deçà des attentes. La Direction ne semble pas prendre la mesure de la situation économique actuelle et la colère des salariés.

A situation inédite, action inédite !

Afin d'obtenir des mesures salariales qui soient à la hauteur du contexte général, **l'intersyndicale composée d'UNSA, FO, SUD, CFDT et CFE-CGC appelle à la grève le lundi 9 janvier 2023**. Cette journée de grève concerne l'ensemble des salariés Sanef et démarrera le lundi 9 janvier 2023 à 5h00 jusqu'au mardi 10 janvier 2023 5h00.

Une augmentation générale pour tous à la hauteur de l'inflation !

L'intersyndicale demande la réouverture de négociations sur les bases suivantes :

- 3,2% d'augmentations salariales pour tous, ce qui, avec les 3% accordés en octobre, porterait les augmentations à 6,2% soit le niveau d'inflation à fin octobre.
- Le versement à tous d'une prime de partage de la valeur d'un montant de 1000€ afin de compenser les hausses de prix subies sur 2022 et prévisibles en 2023.

Ces demandes sont un minimum raisonnable et réaliste !